

AVIS D'ÉLECTION ÉLECTION MUNICIPALE DU 7 NOVEMBRE 2021

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de la Ville de Bromont par Me Eve-Marie Préfontaine, présidente d'élection que :

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures : le poste de maire ainsi que les postes de conseillers pour les six (6) districts électoraux de la Ville de Bromont.
2. Toute déclaration de candidature à l'un ou l'autre des postes ouverts devra être produite au bureau de la présidente d'élection, **sur rendez-vous seulement**, aux jours et aux heures suivants :

Date : du 17 septembre 2021 au 1^{er} octobre 2021
Jours et heures : du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Il est à noter que le vendredi 1^{er} octobre 2021, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste :
 - Un scrutin sera tenu le dimanche 7 novembre 2021, de 9 h 30 à 20 h ;
 - Un vote par anticipation sera tenu le dimanche 31 octobre 2021, de 9 h 30 à 20 h ;
4. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :
 - Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible ;
 - Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne ;
 - Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin ;
 - Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours ;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie ;
 - présentez des symptômes de COVID-19 ;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours ;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 11 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16h30.

Si vous demandez de voter par correspondance, car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

5. J'ai nommé, pour agir à titre de secrétaire d'élection, Monsieur Maxime Dupuis.
6. Pour prendre **rendez-vous** pour une déclaration de candidature ou pour nous joindre :

88, boulevard de Bromont
Bromont (Québec) J2L 1A1
Téléphone : (450) 534-2021 (2219)
Courriel : greffe@bromont.com

Bromont, le 10^e jour de septembre 2021

Me Ève-Marie Préfontaine,
Présidente d'élection